Le Québécois Ismaël Habib jugé coupable pour avoir tenté de rejoindre l'État islamique

19/06/2017 à 21h17

Le Québécois Ismaël Habib, 29 ans a été jugé coupable d'avoir tenté de quitter le Canada afin de participer aux activités d'un groupe terroriste,l'État islamique. Il est le premier adulte canadien à être condamné au terme d'un procès en vertu de l'article 83.181 du Code criminel. Le dossier constituait un test important pour le système judiciaire et pour les méthodes d'enquête des corps policiers. La décision du juge Serge Delisle rendue lundi fera jurisprudence.

Ismaël Habib est allé en Syrie en 2013. Il aurait passé du temps avec des groupes djihadistes qui ne figurent pas sur la liste des entités considérées comme terroristes par le Canada.

De retour au Québec, M. Habib a fait plusieurs tentatives pour obtenir un faux passeport, se faisant notamment passer pour son frère jumeau. Il a d'ailleurs été trouvé coupable par le juge Delisle de fausse déclaration relative à un passeport le mois dernier.

Depuis 2014, M. Habib a fait bon nombre de recherches sur l'internet à propos de l'EI, des armes, des cartes militaires de la Syrie et des moyens de quitter le Canada illégalement.

La femme et les deux enfants de M. Habib se trouveraient quelque part dans le territoire de l'EI. Après le départ de sa femme, M. Habib a entrepris une relation avec une Gatinoise qui a porté plainte pour violence conjugale l'an dernier.M. Habib s'est fait prendre dans une opération d'infiltration de

la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Il croyait traiter avec une organisation criminelle de passeurs et de faux passeports. Il a avoué à un agent infiltré son désir de rejoindre l’EI. […]